

## **Santé et sécurité au travail — Distanciation sociale**

Travailler en contact rapproché avec d'autres personnes augmente le risque d'exposition au COVID-19.

Selon les [conseils de santé en vigueur](#), chaque personne, y compris sur le lieu de travail, doit respecter les mesures de distanciation sociale dans la mesure du possible.

Les travailleurs et les représentants de la santé et de la sécurité doivent être consultés sur les questions de santé et de sécurité relatives au COVID-19.

### **Qu'est-ce que la distanciation sociale ?**

Dans la mesure du possible, chaque personne doit se tenir d'au moins 1,5 m des autres (en dehors de son foyer)

Certains [états et territoires](#) peuvent également imposer des restrictions sur le nombre total de personnes pouvant être présentes sur un lieu de travail à un moment donné.

### **Quelles mesures de distanciation sociale les employeurs peuvent-ils mettre en œuvre sur leur lieu de travail ?**

#### **Disposition**

Vous devrez peut-être repenser l'agencement du lieu de travail et les flux de travail pour permettre la distanciation sociale. Pensez à utiliser des marquages au sol ou sur les murs pour indiquer la distance à respecter entre les personnes.

Si vous modifiez la disposition physique du lieu de travail, cet aménagement doit permettre aux travailleurs d'entrer, de sortir et de se déplacer en toute sécurité sur le lieu de travail, tant dans des conditions de travail normales qu'en cas d'urgence.

#### **Réunions et formation**

Lorsque les réunions du personnel sont essentielles, recourez à des options autres que les réunions en face à face, telles que la téléconférence ou la vidéoconférence.

Si les réunions doivent avoir lieu en face à face, limitez leur durée et le nombre de personnes présentes.

Veillez à ce que les personnes se tiennent à au moins 1,5 m les unes des autres. Si vous travaillez à l'intérieur, prévoyez une ventilation adéquate.

## Équipements sur le lieu de travail

Dispersez le mobilier et réduisez le nombre de travailleurs occupant un même espace à un moment donné, par exemple en échelonnant les pauses-repas.

Dans les ascenseurs, assurez-vous que les travailleurs restent à 1,5 m les uns des autres.

Installez des affiches d'information sur la distanciation physique. Le site Web de Safe Work Australia propose des liens vers de nombreuses [affiches et ressources](#).

Pensez à mettre en place des équipements séparés, par exemple des sanitaires séparés pour les travailleurs et les visiteurs.

## Livraisons, sous-traitants et visiteurs

Donnez des instructions claires sur vos exigences à toute personne qui se rend sur votre lieu de travail. Par exemple, restez dans votre véhicule, communiquez par téléphone portable et utilisez des formulaires électroniques.

Réduisez au minimum le nombre de travailleurs affectés aux livraisons et en contact avec les sous-traitants. Assurez-vous que des stations de lavage des mains, ou à défaut, un désinfectant pour les mains à base d'alcool soient disponibles après les livraisons.

## **Mes travailleurs ne peuvent pas maintenir une distance physique suffisante pendant leur travail, cela signifie-t-il qu'ils ne peuvent pas travailler ?**

Il ne sera pas toujours possible pour les travailleurs et les autres personnes de se tenir à 1,5 m des autres à tout moment sur le lieu de travail.

Si c'est le cas, déterminez si la tâche doit être effectuée ou si elle peut être reportée.

Si la tâche doit être effectuée et que les travailleurs sont en contact rapproché, les employeurs doivent entreprendre une évaluation des risques afin de déterminer quelles mesures peuvent être prises pour éliminer ou minimiser les risques pour la santé et la sécurité.

Lorsqu'il est possible et sûr de le faire, passez en revue les tâches et les processus impliquant des contacts rapprochés. Trouvez des moyens de les modifier pour augmenter la distance entre les personnes.

Lorsque cela n'est pas possible, réduisez le temps que les travailleurs passent en contact rapproché et mettez en œuvre d'autres mesures de contrôle.

Par exemple :

- minimisez le nombre de personnes dans une zone à tout moment
- échelonnez les heures de départ, d'arrivée et de pause
- déplacez certaines tâches vers d'autres secteurs du lieu de travail, ou hors site
- séparez les travailleurs qui travaillent sur le même poste ou dans une zone particulière en différentes équipes et examinez s'il est possible de créer des aires de repas ou des installations de pause séparées.
- veillez à ce que chaque travailleur ait son propre équipement ou ses propres outils.

## **Examen et surveillance en cours**

Surveillez et examinez les mesures de distanciation sociale pour vous assurer qu'elles sont suivies et demeurent efficaces.

Si les mesures de distanciation sociale introduisent de nouveaux risques pour la santé et la sécurité, par exemple si elles ont une incidence sur les communications ou si elles entraînent une diminution du nombre de personnes affectées une tâche, vous devez également gérer ces risques.

## **Plus d'informations**

Pour plus d'informations sur le COVID-19 et la santé et la sécurité au travail, consultez le [site Web de Safe Work Australia](https://www.swa.gov.au/coronavirus).